



Direction Urbanisme & Foncier

Dossier suivi par :

[urbanisme@ville-liffre.fr](mailto:urbanisme@ville-liffre.fr)

Réf : CB/AT

Courrier n° : 468-2023

Liffré, le Lundi 18 Septembre 2023

Collectif COLERE

**Objet :** Réponse au courrier reçu le 16/08/2023 « *Demande d'annulation de la mise en compatibilité du PLU et de zonage agricole pour Sévailles 2* »

Madame, Monsieur,

Je me permets de revenir vers vous à la suite de votre courrier, reçu le 16 août 2023. Nous comprenons à sa lecture, que vous souhaitez obtenir de la Ville de Liffré l'annulation de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) votée en Septembre 2021 et une protection du secteur de Sévailles 2.

Par la présente, il est nécessaire de vous rappeler que le Tribunal Administratif de Rennes, par un jugement en date du 12 janvier 2023, a rejeté le recours tendant à obtenir l'annulation de la délibération du 30 septembre 2021 par laquelle le conseil municipal de Liffré a approuvé la mise en compatibilité de son PLU permettant l'ouverture à l'urbanisation du secteur d'activités de Sévailles 2 et son classement en zone 1AU. L'intérêt général du projet de développement économique de Sévailles 2 a été confirmé et le retrait du permis de construire accordé à la société Bridor n'est pas de nature à le remettre en question. De même, la juridiction administrative a écarté toute illégalité tirée d'une insuffisante évaluation des zones humides et d'une information incomplète du commissaire enquêteur ou des personnes publiques associées.

Le recours est désormais pendant devant la Cour Administrative d'Appel et il n'est donc pas prévu de retirer notre délibération du 30 septembre 2021.

Par ailleurs, vous émettez le souhait de voir modifier le zonage PLU de Sévailles 2 pour garantir la préservation de son patrimoine écologique et aquifère. Sur ce point, je tiens à vous informer que Liffré s'associe à Liffré Cormier Communauté et l'ensemble des communes membres dans une réflexion globale sur la stratégie foncière à l'échelle du territoire, en cohérence avec les schémas directeurs actuels et à venir de nos collectivités. La question de la zone de Sévailles 2 s'appréciera donc à l'aune de cette stratégie.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Maire de Liffré,



Guillaume BEGUE

Hôtel de ville  
Rue de Fougères  
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45  
[contact@ville-liffre.fr](mailto:contact@ville-liffre.fr)

[www.ville-liffre.fr](http://www.ville-liffre.fr)